



Mairie – 10 rue de la mairie - 43370 SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAISON

Tél : 04 71 03 10 78

E-mail : mairie@saintchristophesurdolaizon.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2025

Afférents au C.M. : 15

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 14

Etaient présents : ALLEGRE-ROUX Sandrine, ARNETT Stéphanie, BIANCHI Catherine, BONNET Claude, BOYER Daniel, CHAURAND Auguste, DEBARD Céline, GALLAND Alain, LYOTARD Bernard, PECHAYRE René, PERCHE Éric, ROCHE Gérard et ROUX Serge

Absents : CHABANON Jacky

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20^h10 sous la présidence de M. BOYER Daniel, Maire, qui propose l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

MME DEBARD Céline est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du procès-verbal de la dernière séance de Conseil Municipal**

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal, préalablement transmis à l'ensemble des membres de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, les élus approuvent le procès-verbal de la séance du 19 mai 2025.

- **Délibération n°2025-028 : Créances irrécouvrables - admission en non-valeur**

Les services de la Trésorerie Le Puy viennent de transmettre l'état des créances non encaissées à ce jour malgré les relances et poursuites engagées par le Trésor Public. Il est demandé de bien vouloir préciser les titres de recettes à admettre en non-valeur :

Créancier	N° titre	Montant créance	Objet
M.DURAND	2018-304	27.00 €	Cote part Taxe foncière 2018 (section Dolaison)

Après en avoir délibéré, compte tenu des relances et poursuites infructueuses effectuées par les services du Trésor Public, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur les créances ci-dessous :

DECISION :

Ont pris part au vote : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- **Délibération n°2025-029 : Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics**

Le Maire expose :

-que les articles L 2132-2 et R 2132-1 et suivants du Code de la commande publique imposent aux personnes publiques de dématérialiser l'ensemble de la procédure (de la mise en ligne à la notification des marchés aux attributaires et à la publication des données essentielles) lors de la passation d'un marché public de plus de 40 000 € HT ;

-que le groupement de commandes formé par le Centre de gestion, et dont il est le coordonnateur arrive à son terme le 31 décembre 2025 ;

-que le Centre de gestion réitère la constitution d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics pour une durée de 2 ans renouvelable une fois, mise à disposition de l'ensemble des collectivités signataires ;

-qu'il ne sera opposé de facturation qu'en cas d'utilisation effective de la plate-forme de dématérialisation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-21.

DECIDE :

Article 1er :

La proposition d'adhésion au groupement de commandes coordonné par le Centre de gestion est acceptée.

Article 2 :

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, à conclure tout acte en découlant et à engager les frais y relatifs.

Article 3 :

Le Maire a délégation pour résilier (si besoin est) la convention selon les conditions qu'elle renferme.

DECISION :

Ont pris part au vote : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

INFORMATIONS DIVERSES

- Communication de l'avis de la Cour Régionale des Comptes aux membres du conseil municipal et consultation possible sur place en mairie sur simple demande
- Agenda
 - Vendredi 26 septembre à 17h : inauguration de la maison de la chasse et de la halle avec remise des médailles d'honneur communales
 - Jeudi 21 août : visite de la commune par Mme CENCIC secrétaire générale à la Préfecture de la Haute-Loire
- Point sur les travaux et subventions
 - Le chantier d'extension de l'espace Jacques Brel avec création d'une cantine
 - Le chantier de l'église
 - Les travaux de voirie à Freycenet
 - Les travaux de voirie à Espale
 - Enfouissement des réseaux aux Grèzes
 - Commande de caméras de vidéo protections supplémentaires
 -
- Divers :
 - Exposé du calendrier prévisionnel de la procédure relative au projet de crématorium
 - Vogue et feu d'artifices

Fin de séance : 22h30

Observations ou remarques

Céline DEBARD,

Daniel BOYER,

Secrétaire de séance

Maire